



Transfert de fond entre societes

Par **crevisier**, le **13/11/2009** à **08:48**

Bonjour, rnje travail a la creation d'une societe qui agira dans un premier temps comme filiale a l'etranger d'une societe et par developement d'activites propres, cet societe deviendra independante. Nous externalisons un pole de la societe "mere" qui ne generera pas de profit dans un premier temps. Nous avons besoin de supporter financièrement la nouvelle societe.rnComment justifier des transferts de fond de la societe "mere" a la nouvelle societe? Comment alimenter financièrement la nouvelle societe jusqu'a independance?rnJe sais que des transferts directs peuvent etre regarades comme de la fuite de capitaux. Il est tres complexe de facturer a la societe "mere" des services, en particulier lors du demarrage de l'activite propre (les premieres commandes importantes necessiteront du financement que les banques refusent a la nouvelle societe par manque de credit et d'historique).rnJe sais aussi qu'il est possible de rendre la societe "mere" actionnaire de la nouvelle societe mais nous souhaitons aussi eviter cette solution (si une des societes est en faillite, elle rejetera ses pertes reelles ou en valeur au moins en partie sur l'autre societe).rnC'est un probleme qui me parait epineux, je suis dans l'attente de conseils.rnMerci d'avance